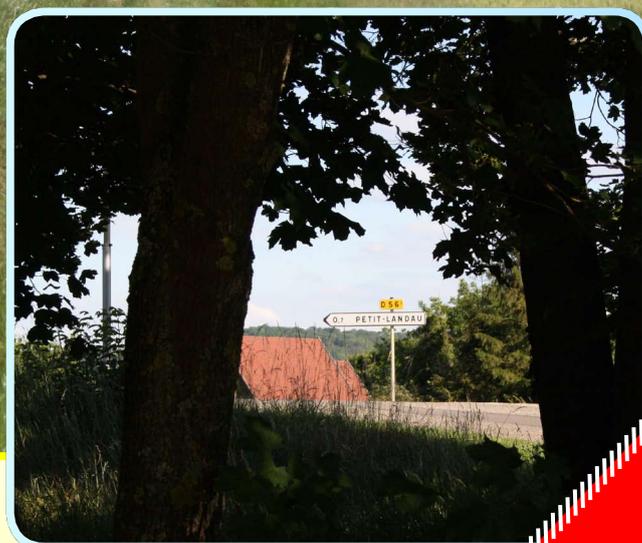


# Bulletin communal de Petit-Landau

été 2018



Petit-Landau  
par monts et par vaux



Spécial  
Jeux Été

Le mot du Maire	3
Année 2019 : année électorale	3
Comptes-rendus succincts	4-5
Conseil municipal : quelques chiffres	6-7
Informations utiles	8-9
Médicales : à retenir	10
Gérons nos déchets	11-12
Notre environnement	13-17
Échanges transfrontaliers	17
Ca bouge à Petit-Landau !	18-19
▶ Des pois chiches à Petit-Landau	
▶ Une Yourte à Petit-Landau	
▶ Y'a d'la joie !	
▶ Vice-championne de France !	
▶ La Filature Nomade	
Fibre optique	20
Pour nos ados	21
ATOLL	21
Transports en commun	22
Vélo avec assistance électrique	23
Canicule	24
Votre sécurité	24-27
Chez les Arboriculteurs	27
Football Club	28
À tout coeur	29
Jeu de l'été	30
Bibliothèque Municipale	31
Règlementation piscines privées	31
Les piscines de la m2A	32



**Tirage :** 450 exemplaires

**Directeur de publication :**  
Armand LE GAC

**Conception :**  
Commune de Petit-Landau

**Imprimé par** AZ Imprimerie  
sur papier recyclé FSC



## Enfin le haut débit !

Après des années d'attente et de désillusions en désillusions, elle arrive : la fibre !!! Enfin pour tous les internautes du village et enfin pour les services de la Mairie qui reçoivent de plus en plus les documents et les directives des services de l'Etat par voies dématérialisées.

Si nous avons pu procéder par un coup de baguette magique, depuis longtemps le village serait fibré, malheureusement nous avons dû, comme toutes les collectivités de France, passer par les méandres et les lenteurs des administrations. Il nous faut tout de même souligner l'aide précieuse apportée dans ce dossier par l'ex-communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, la Région Alsace et la Région Grand Est.

Les travaux pour l'installation de la fibre vont bon train, certes, nous devons vraisemblablement faire face à certains désagréments jusqu'à la fin du chantier, mais si le calendrier des travaux est tenu, nous devrions pouvoir, après les réunions publiques d'information obligatoires, demander notre raccordement au haut débit pour la fin de cette année ou au plus tard début 2019.

*Je vous souhaite de très bonnes vacances.*

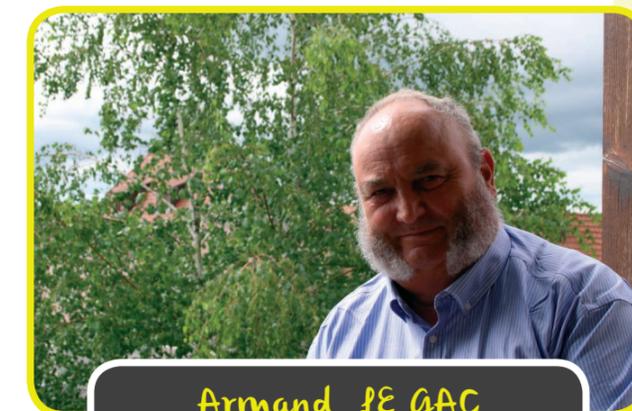
## Année 2019 : année électorale

### L'année 2019 verra se dérouler les élections européennes

Pour pouvoir voter, il y a obligation d'être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Au regard de la loi, les jeunes filles et garçons qui ont été recensés durant le trimestre de leur 16<sup>e</sup> anniversaire sont automatiquement inscrits sur la liste électorale. L'inscription n'est pas automatique pour les nouveaux arrivants.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes peuvent effectuer les démarches en Mairie jusqu'au vendredi 28 décembre 2018 à midi.



**Armand LE GAC**  
Maire de Petit-Landau

Les ressortissants des Pays membres de l'Union Européenne peuvent participer à ces élections à condition d'être inscrits sur la liste électorale complémentaire européenne. La date limite pour l'inscription en Mairie sur cette liste complémentaire est également fixée au vendredi 28 décembre 2018 à midi.

### Nota : élections à venir :

- 2020 élections municipales
- 2021 départementales et régionales
- 2022 élections présidentielles

## Comptes rendus succincts de janvier à juin 2018

### Séance du 06 février

1. Enfouissement réseaux télécom et éclairage public lotissement du « kirchfeld » : attribution du marché.
2. Achat du terrain cadastré section 5 n° 214 (Rue du Château).
3. Dispositif de mutualisation de prêt de matériel entre communes de la M2A.
4. Opération de dragage et d'entretien du canal du Rhône au Rhin : avis du conseil municipal.
5. Gestion de l'alambic communal.

### Séance du 06 mars

1. Approbation du compte de gestion « eau et assainissement » de l'exercice 2017.
2. Approbation du compte administratif « eau et assainissement » de l'exercice 2017.
3. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2017.
4. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2017.
5. Versement du solde du fond d'amorçage des NAP (nouvelles activités périscolaires) à la M2A.
6. Accord pour participation financière aux travaux de rénovation du presbytère à Hombourg.
7. Attribution à la commune d'un bien présumé sans maître section 40 n° 4.
8. Mission d'assistance-conseil pour la gestion de la délégation du service public de l'eau potable confiée au cabinet Berest.
9. Subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire pour l'agrandissement de ses bâtiments.

### Séance du 03 avril

1. Approbation du budget « eau et assainissement » pour l'exercice 2018 :
  - Pas d'augmentation de la redevance communale d'assainissement maintenue à 1,50 € par M3.
  - Pas d'augmentation de la surtaxe communale pour l'eau potable maintenue à 0,70 € par M3
2. Approbation du budget « principal » pour l'exercice 2018, maintien des taux 2017 des taxes directes locales :

Taxes directes locales	Taux 2018
Taxe d'habitation	4,19 %
Taxe foncière (bâtie)	8,27 %
Taxe foncière (non bâtie)	37,58 %

3. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique, emplois saisonniers d'été, durant les congés des agents du service technique.
4. Accord pour l'achat du terrain cadastré section 42 n° 60.
5. Accord pour l'achat du terrain cadastré section 42 n° 61.
6. Autorisation donnée au Maire pour engager les procédures administratives pour les terrains présumés sans maître, section 5 n° 128, section 39 n° 143 et section 42 n° 35.



7. Renouvellement du contrat logiciel et prestation informatique.
8. Rapport annuel et compte administratif 2017 du syndicat d'électricité et gaz du Haut-Rhin.

### Séance du 05 juin

1. Motion pour le maintien de la Trésorerie d'Ottmarsheim.
2. Mutualisation : convention cadre de prêt de matériel / M2a – Communes.
3. Convention effacement des réseaux télécom avec Orange, lotissement Kirchfeld.
4. Rapport annuel sur la distribution de l'eau potable.
5. Rapport annuel sur l'assainissement collectif.
6. Renouvellement de la délégation de service publique (DSP) pour la distribution de l'eau potable.
7. Biens sans maîtres : autorisation du Maire à demander la délivrance de documents (parcelles cadastrées section 39 n° 153 et section 42 n° 34).
8. Attribution à la Commune de biens vacants et sans maître portant incorporation dans le domaine communal de la parcelle section 45 n° 4.

### Rappel :

Les résumés des comptes rendus des séances du conseil municipal sont consultables sur le site Internet de la commune [www.petit-landau.fr](http://www.petit-landau.fr) sous la rubrique « la municipalité » et également sur le panneau d'affichage à côté de la Mairie.

### Horaires de la Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public selon des horaires bien précis, auxquels chacun voudra bien se conformer :

- ▶ lundi : de 9 h à 11 h
- ▶ mardi : de 16 h à 19 h
- ▶ mercredi : fermé
- ▶ jeudi : de 9 h à 11 h  
et de 16 h à 18 h
- ▶ vendredi : de 9 h à 11 h

## Titres d'identité

### Des délais plus courts ? Prenez rendez-vous en ligne !

Pour la délivrance d'un passeport biométrique et/ou d'une carte nationale d'identité sécurisée, allez sur le site Internet de la commune de Petit-Landau, et cliquez sur le macaron ci-contre (il se trouve dans la rubrique « La Municipalité » puis « Démarches Administratives »).



Vous pouvez :

- ▶ Établir en toute sécurité la pré-demande de votre titre d'identité en ligne sur le site de l'ANTS, (Agence Nationale des Titres Sécurisés) et acheter votre timbre fiscal en ligne sur site sécurisé.
- ▶ Prendre connaissance de toutes les pièces à fournir pour compléter votre dossier.
- ▶ Prendre rendez-vous immédiatement tout en pouvant choisir parmi les 7 communes (Habsheim, Illzach, Kingersheim, Mulhouse, Rixheim, Wittenheim, Wittelsheim), sur les 39 faisant parties de m2A qui délivrent les titres d'identité, celle qui dispose d'un créneau le plus proche et le plus rapide par rapport à votre demande.

En cas de difficultés vous avez la possibilité de **contacter la Mairie au 03 89 48 37 15.**

## Réalisé principal 2017

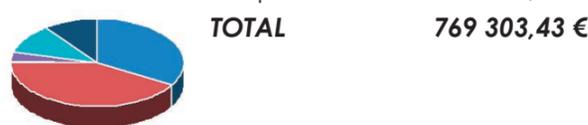
### Recettes de fonctionnement

Excédent reporté	69 672,27 €
Impôt locaux	844 747,28 €
Dotations et compensations de l'Etat, Région, Département	62 239,08 €
Autres revenus (location, ventes, concessions ...)	98 321,17 €



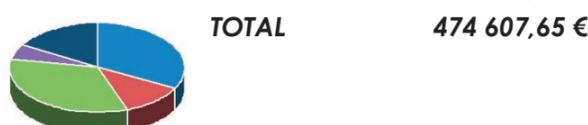
### Dépenses de fonctionnement

Frais généraux	259 310,89 €
Frais de personnel	317 592,62 €
Dotation de péréquation	4 094,00 €
Charges financières	25 081,47 €
Charges de gestion courante	84 587,85 €
Amortissement comptable	78 636,60 €



### Recettes d'investissement

Excédent investissement reporté	153 812,17 €
FC TVA (récupération N-1) TLE	56 876,28 €
Réserves	160 000,00 €
Subvention	25 282,60 €
Recettes diverses	78 636,60 €



### Dépenses d'investissement

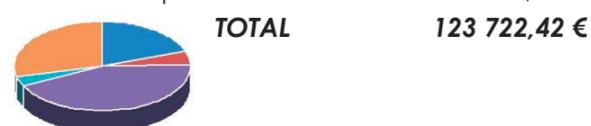
Remboursement d'emprunts-cautions	147 884,29 €
Frais d'étude	2 680,00 €
Travaux	232 470,00 €
Subvention investissement versée	9 971,28 €
Immobilisations	13 377,14 €



## Eau et assainissement 2017

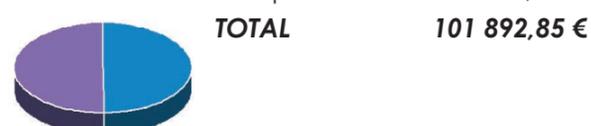
### Recettes de fonctionnement

Surtaxe eau	22 588,76 €
Droit de raccordement	5 257,35 €
Redevance communale d'assainissement	49 228,50 €
Aide et subventions	4 000,00 €
Amortissements comptables	32 798,56 €
Excédent reporté	9 849,25 €



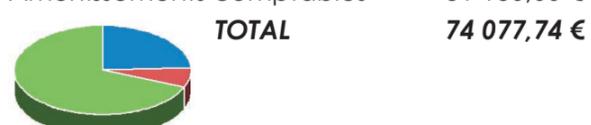
### Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement du réseau step et boues	50 762,85 €
Amortissements comptables	51 130,00 €



### Recettes d'investissement

Excédent investissement reporté	17 840,16 €
FC TVA (sur N-1)	5 107,13 €
Amortissements comptables	51 130,00 €



### Dépenses d'investissement

Immobilisations et travaux	9 454,67 €
Amortissement comptable	32 798,56 €



## Prévisionnel principal 2018

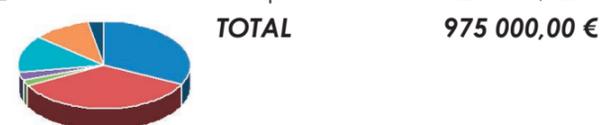
### Recettes de fonctionnement

Excédent reporté	65 476,37 €
Impôts et taxes	821 000,00 €
Dotations et compensations de l'Etat, Région, Département	57 000,00 €
Autres revenus (location, ventes, concessions ...)	31 523,63 €



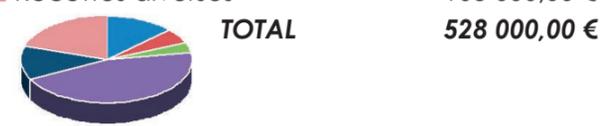
### Dépenses de fonctionnement

Frais généraux	315 000,00 €
Frais de personnel	340 000,00 €
Dotation de péréquation	20 000,00 €
Charges financières (intérêts)	30 540,08 €
Charges de gestion courante	135 000,00 €
Versement à la section d'investissement	105 000,00 €
Amortissement comptable	29 459,92 €



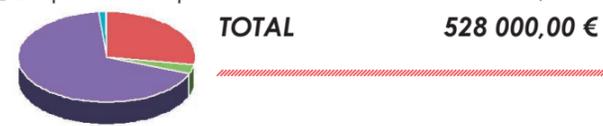
### Recettes d'investissement

Excédent investissement reporté	68 224,94 €
Amortissements comptables	29 459,92 €
FC TVA (récupération N-1) TLE	19 315,14 €
Réserves	240 000,00 €
Immobilisations	66 000,00 €
Recettes diverses	105 000,00 €



### Dépenses d'investissement

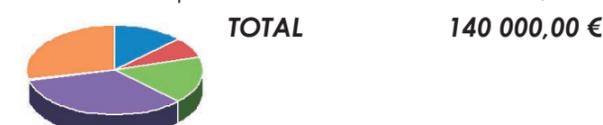
Remboursement d'emprunts	147 000,00 €
Frais d'étude	17 000,00 €
Travaux	357 000,00 €
Subventions investissement versées	6 000,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €



## Eau et assainissement 2018

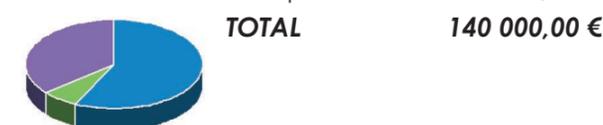
### Recettes de fonctionnement

Surtaxe eau	15 000,00 €
Droit de raccordement	9 000,00 €
Subvention équilibre communale	20 000,00 €
Redevance communale d'assainissement	40 000,00 €
Aide et subventions	721,41 €
Amortissements comptables	33 449,02 €
Excédent reporté	21 829,57 €



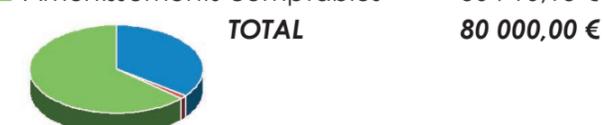
### Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement du réseau step et boues	80 000,00 €
Dépenses imprévues	9 289,87 €
Amortissements comptables	50 710,13 €



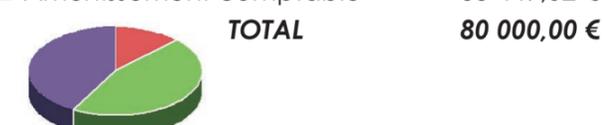
### Recettes d'investissement

Excédent investissement reporté	28 304,85 €
FC TVA (sur N-1)	985,02 €
Amortissements comptables	50 710,13 €



### Dépenses d'investissement

Études	10 000,00 €
Immobilisations et travaux	36 550,98 €
Amortissement comptable	33 449,02 €



## L'obligation de vaccination

Depuis le 1er janvier 2018, huit (8) vaccins auparavant recommandés sont désormais imposés par la loi : coqueluche, rougeole-oreillons-rubéole, hépatite B, bactérie *Haemophilus influenzae*, pneumocoque, méningocoque C. Ils viennent s'ajouter aux 3 vaccins déjà obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite. Echelonnés entre les 2 mois et les 18 mois de l'enfant, ces 8 vaccins supplémentaires (soit 10 piqûres avec les rappels) sont nécessaires pour l'admission en crèche (multi-accueil), à l'école maternelle ou en accueil de loisirs.

Source : le journal des Maires, mars 2018

## Nos amis les chiens : rappel

Conformément à l'arrêté municipal n°02/91 du 11 juin 1991, toujours en vigueur et de l'article R.622-2 du code pénal, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse dans et autour du village, c'est-à-dire sur l'ensemble du ban communal.

Il y a lieu également de ne pas laisser aboyer les chiens à longueur de journée et à toute heure sans tenir compte de la tranquillité des voisins.

## Open data M2A : données en accès libre

L'open data permet à tout citoyen, notamment les enseignants, chercheurs, entrepreneurs, journalistes d'accéder librement aux données numériques publiques dans des formats facilement exploitables.

Cette mise à disposition de données a pour but d'encourager leur réutilisation afin de contribuer à renforcer la transparence de l'action des pouvoirs publics, de soutenir l'innovation et de participer au développement de l'économie numérique.

De nombreux thèmes sont accessibles : citoyenneté, éducation, formation, transports, statistiques, territoire, finance, environnement, culture, social, tourisme, patrimoine, aménagement du territoire, urbanisme, bâtiments, logement, économie, services, sport, enfance, administration, santé.....

Source : <https://data.mulhouse-alsace.fr>

## Crédit Mutuel la Rhénane

### Horaires d'ouvertures :

Mardi : 8 h 45 – 12 h / 14 h – 18 h  
Mercredi : 8 h 45 – 12 h / 14 h – 18 h  
Jeudi : 10 h 30 - 12 h / 14 h – 18 h  
Vendredi : 8 h 45 – 12 h / 13 h – 18 h  
Samedi : 8 h 15 – 12 h

## Nuisances sonores : rappel

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal n°12.2014 les travaux et comportement sonores sont formellement interdits :

- ▶ dimanche et les jours fériés toute la journée
- ▶ les jours ouvrables avant 8 h et après 20 h
- ▶ le samedi entre 12 h et 13 h

Pour mémoire cet arrêté concerne également les nuisances « musicales » et « verbales ». Vos voisins ne souhaitent absolument pas subir vos chaudes soirées d'été. Respectons nos voisins, la nuit le bruit nuit.

## Chauffer correctement

Comme son nom le suggère, un radiateur fonctionne notamment en faisant de la radiation de chaleur, autrement dit, il « rayonne ».

Aussi pour profiter de toute la chaleur d'un radiateur, on évitera de poser des meubles devant lui ou de le cacher derrière des rideaux, afin que son rayonnement atteigne directement non seulement les personnes, mais aussi les meubles, les murs et le sol qui vont stocker son énergie.

Lorsqu'on dissimule un radiateur derrière un canapé, on se coupe d'une partie de son énergie, qu'il faudra compenser en mettant le thermostat à fond pour tenter d'atteindre la température désirée.

Il est aussi très important d'ouvrir les stores et les volets pendant la journée, afin de profiter de l'énergie gratuite du soleil et les fermer à la nuit tombante, pour ne pas subir l'inconfort de vitres trop froides et perdre de la chaleur.

Pensez également à aérer vos pièces.

Source : M2A Habitat,  
le Journal des Locataires n°112,  
janvier 2018

## Balayage mécanisé

### Programme prévisionnel

Durant le 2nd semestre 2018 la balayeuse intercommunale est prévue pour passer dans les rues du village les lundis 16 juillet, 10 septembre, 15 octobre et 19 novembre.

Nous vous remercions de libérer les trottoirs afin que la balayeuse puisse travailler dans les meilleures conditions d'efficacité.

## Quête au profit de la Ligue contre le cancer

Cette année, pour notre village, le résultat de la quête au profit de la Ligue contre le Cancer s'élève à : 7337,50 €. **Que les donateurs soient de nouveau remerciés.**

**UDAF, accueil du public :**  
125 rue de Soultz à MULHOUSE

**Joindre l'UDAF** par téléphone le matin  
03.89.30.33.09 | l'après-midi 03.89.31.72.65

Les **courriers** doivent être adressés au siège :  
UDAF - 7 rue de l'Abbé Lemire  
CS 30099 - 68025 COLMAR Cedex

## Union des Associations familiales (UDAF)

### Déménagement du pôle Enfance - famille - Insertion

Depuis le 03 avril dernier, l'équipe du pôle Enfance/Famille/Insertion de Mulhouse accueille le public au 125 Rue de Soultz à Mulhouse.

Le service partage les locaux avec l'équipe mulhousienne de l'Association Syndicale des Familles Monoparentales et Reconstituées. Les missions et les actions du service s'articulent autour de la mise en œuvre :

- des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial,
- des mesures d'accompagnement social personnalisé,
- d'accompagnement social lié au logement,
- de l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale auprès des salariés, du ministère des finances et des comptes publics du Haut-Rhin.

Source : lettre d'information UDAF 68  
mars/avril 2018 n° 13

## Rappel des numéros d'urgences

Gendarmerie Nationale 17  
Brigade de Gendarmerie  
COB Sausheim / Ottmarsheim  
**03.89.46.84.70**

SAMU 15  
Sapeurs-Pompiers 18  
Brigade Verte / Soultz  
**03.89.74.84.04**

Centre antipoison / Strasbourg  
**03.88.37.37.37**

SOS Mains /  
Clinique Diaconat Roosevelt  
**03.89.32.55.07**

SOS Médecins Mulhouse  
**03.89.56.15.15**



## Pharmacie de garde

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie :

Vous faites **www.3237.fr** sur internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (code postal ou ville et le code à recopier).

Le site **www.3237.fr** permet de trouver les pharmacies de garde par département. Ce site est accessible 24h/24h.

Source : vu sur internet

## Cabinet de soins Rhénan : permanences à Petit-Landau

Nous vous rappelons que les infirmiers du cabinet de soins Rhénan tiennent une permanence au deuxième étage de la Mairie le lundi et le jeudi de 8 h 15 à 8 h 45.

## Calendrier du service des gardes médicales

Du samedi 12 h au lundi 8 h ou durant les jours fériés, en cas d'absence du médecin traitant.

### JUILLET 2018

07-08 : Dr LAVAL  
14-15 : Dr LAVAL  
21-22 : Dr VONARB  
28-29 : Dr VONARB

### AOÛT 2018

04-05 : Dr LAVAL  
11-12 : Dr LAVAL  
15 : Dr LAVAL  
18-19 : Dr VONARB  
25-26 : Dr VONARB

### SEPTEMBRE 2018

01-02 : Dr LAVAL  
08-09 : Dr LAVAL  
15-16 : Dr VONARB  
22-23 : Dr LAVAL  
29-30 : Dr LAVAL

### OCTOBRE 2018

06-07 : Dr VONARB  
13-14 : Dr LAVAL  
20-21 : Dr VONARB  
27-28 : Dr LAVAL

### NOVEMBRE 2018

01 : Dr VONARB  
03-04 : Dr VONARB  
10-11 : Dr LAVAL  
17-18 : Dr VONARB  
24-25 : Dr LAVAL



### Contacts :

Dr LAVAL à Ottmarsheim  
Tél : 03.89.26.05.10

Dr VONARB à Chalampé  
Tél : 03.89.26.22.33

## Déchetterie intercommunale du Sivom

### Mise en place d'un contrôle d'accès

#### Rappel

Le SIVOM poursuit son programme d'équipement en matière de contrôle d'accès des déchetteries pour une gestion plus moderne et plus efficace des déchetteries, et assurer un meilleur service public pour les usagers autorisés à les utiliser.

Des nouvelles bornes d'accès ont été mises en place, ce qui rend accessible les déchetteries uniquement aux possesseurs des nouvelles cartes d'accès (badge). Ces badges sont disponibles depuis début juin dernier. Pour obtenir son badge il conviendra de :

- remplir un bulletin d'inscription en ligne en allant sur le site du Sivom **www.sivom-mulhouse.fr**
- ou vous rendre en Mairie pour effectuer cette démarche d'inscription

Il est à noter que dans les deux cas de figure, le badge personnel sera délivré en Mairie, et non pas envoyé par la poste.

### Les horaires restent inchangés :

Du mardi au samedi  
de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 18 h

Tous les habitants résidant sur le territoire du Sivom (M2a) sont susceptibles de solliciter un badge. Sont exclus les professionnels, administrations, associations, et les habitants ne justifiant pas d'une domiciliation dans une commune-membre du Sivom.

Lorsque vous vous rendez en Mairie, soit pour l'inscription, soit pour retirer votre badge, n'oubliez pas de vous munir des pièces justificatives requises, attestant votre identité et votre lieu de résidence.

Un seul badge est délivré par foyer, il est délivré gratuitement la première fois, et payant (15 euros) en cas de renouvellement suite à perte ou vol.

En cas de renouvellement de la carte d'accès, le badge initial sera automatiquement désactivé.

Source : sivom de la région mulhousienne

## Collecte des ordures ménagères : rappel

Suite aux dispositions prises par la société en charge de la collecte des ordures ménagères, il est rappelé que le relevé des bacs-poubelles s'effectue, sauf exception, le :

### Mardi matin

Même si le mardi devait être un jour férié

Attention : pas de collecte des bacs-poubelles le mardi 25 décembre 2018, jour de Noël, la collecte est avancée au samedi 22 décembre.



## « STOP aux lingettes dans les toilettes !!! »

**Le bon geste : jetez vos lingettes usagées dans la poubelle, même si elles sont réputées « biodégradables ».**

Les canalisations des eaux usées ne sont pas des poubelles !!!

A cause des lingettes, c'est non seulement le branchement propre à chaque usager qui est menacé, mais également tout le système d'assainissement collectif. Ces mêmes lingettes endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage.

Les eaux usées qui ne sont plus relevées, ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs, elles remplissent alors les stations de relèvement et les canalisations, jusqu'à remonter dans les maisons par les toilettes.

Les réparations et la remise en état des installations engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture des usagers. Les lingettes bouchent également les canalisations : les eaux usées ne peuvent plus s'écouler correctement entraînant une

accumulation de gaz dans les égouts et une mise en danger des personnels qui réalisent les curages. Sans parler des mauvaises odeurs qui remontent jusque dans les rues.

Il en est de même pour les produits chimiques ou toxiques (vernis, peintures, solvants, diluants, acide de batterie, produits de jardinage, de bricolage, de médicaments) qui peuvent détériorer les canalisations.

Egalement, les huiles et matières grasses (huile de friture, de vidange) bouchent les conduites et génèrent des mauvaises odeurs. Sans parler des objets solides tels que mégots, couches culottes, serviettes hygiéniques et autres protections féminines, litières pour chat, lingettes de nettoyage...qui gênent l'écoulement des eaux usées, colmatent les collecteurs, bouchent et abîment aussi les pompes de relevage.

**À plusieurs reprises nous avons inséré un tel article dans plusieurs bulletins communaux, nous ne pouvons qu'espérer qu'enfin certains comprendront l'intérêt à respecter ces consignes.**

## Programme local de prévention des déchets (PLP)

En vue de réduire la production des déchets sur le territoire, M2A s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets.

Le site internet « jeter moins » offre une visibilité accrue des actions de réduction.  
<https://jetermoins.mulhouse-alsace.fr/>

## TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Dans un souci d'uniformiser le taux d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble des 39 communes de la M2A, un lissage de ce taux est mis en place sur une durée de 10 ans depuis 2017, pour atteindre un taux de 12,48 % en 2027.

Rappel : l'ex-Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud avait également programmé une augmentation similaire avec un lissage sur 10 ans afin de combler le déficit annuel de 400 000,- € que représentait l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères sur nos six Communes.

## Les pesticides en ligne de mire

**L'emploi de pesticides, d'abord interdit aux communes, va l'être dès janvier 2019 aux particuliers.**

La récente polémique européenne et nationale autour du glyphosate, ce puissant herbicide, invite à s'inspirer de la réduction progressive des pesticides.

Le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdisait à l'Etat et aux collectivités territoriales d'utiliser des pesticides.

Au 1er janvier 2019, prendra effet l'interdiction totale de vente de produits phytosanitaires aux particuliers.

Les particuliers, comme auparavant les collectivités, doivent s'organiser autrement et, d'abord voir à recourir aux produits biocontrôle.

**Biocontrôle désigne les techniques de protection des plantes au moyen de quatre familles d'agents naturels :**

- les auxiliaires (ou macro-organismes comme les coccinelles)
- les micro-organismes bénéfiques (bactéries, champignons...)
- les substances naturelles
- les médiateurs chimiques (phéromones sexuelles)

Différentes techniques alternatives développées par les collectivités comme solutions de désherbage peuvent être développées : elles vont des méthodes thermiques (infrarouge, flamme directe, vapeur, eau chaude, mousse chaude) aux méthodes mécaniques (binette, brosse rotative...)

Source : le journal des maires, janvier 2018

## Démoustication : autorisation à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées

Par son « Arrêté » n° 87/2018/ARS/VSSSE du 05 avril 2018, le Préfet du Haut-Rhin, considérant que la prolifération de moustiques dans le département induit une nuisance pour la population et, peut favoriser l'introduction de maladies à transmission vectorielle, autorise les agents chargés de la lutte contre les moustiques, à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, pour procéder aux opérations prévues dans la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

Par ce même « arrêté » le Préfet du Haut-Rhin considérant que la Brigade Verte du Haut-Rhin est l'organisme public habilité pour procéder aux opérations de lutte contre les moustiques :

► Autorise les agents de la Brigade Verte à pénétrer avec leurs matériels, du 1er janvier au 31 décembre 2018, dans les propriétés publiques ou privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit aient été avisés à temps, pour y entreprendre les actions de prospections et de traitements conformément aux arrêtés préfectoraux des 12 février 2002 et 19 avril 2017.

Source : Arrêté préfectoral n°87/2018/ARS/VSSSE du 05 avril 2018



## Eau et Assainissement le transfert de la compétence fait des vagues

La Loi NOTRe du 7 août 2015 avait prévu le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes ou d'agglomération : optionnellement au 1er janvier 2018 et obligatoirement au 1er janvier 2020. Mais, en septembre 2017, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) demandait un retour au libre choix. C'est finalement suite à une proposition de loi de la majorité gouvernementale que serait instaurée une minorité de blocage : 25% des communes représentant au moins 20% de la population pourront s'opposer au transfert de la compétence de l'eau et/ou de l'assainissement avant le 1er janvier 2019.

Mais le transfert aurait néanmoins lieu au plus tard le 1er janvier 2026 et, la minorité de blocage ne concerne ni les communautés d'agglomération ni les communautés de communes compétentes en eau ou assainissement à la date d'adoption de la loi.

Source : le journal des maires, mars 2018

## L'Eau est un bien précieux, économisons-la

### Toutes et tous concernés !

L'eau nous est aussi indispensable que l'air, et nous avons tendance à croire que c'est une ressource infinie, pourtant les réserves s'épuisent, et l'eau pourrait un jour arriver à manquer. Si on continue à la consommer au rythme actuel, le monde devra faire face à un déficit hydraulique global de 40% dès 2030.

Les particuliers ne sont pas seuls en cause, les cultures au niveau mondial n'ont cessé d'augmenter les surfaces irriguées, et les besoins de l'industrie devraient exploser dans les trente prochaines années.

Aussi si nos efforts peuvent sembler dérisoires au regard de l'enjeu mondial, rappelons-nous que les petits ruisseaux font les grandes rivières.



À notre niveau faisons la chasse au gaspillage, quelques exemples :

- une (1) goutte qui fuit du robinet = 5 litres par heure en moyenne soit 120 litres par jour.
- une (1) douche c'est 20 à 60 litres soit 3 fois moins d'eau qu'un bain
- 85% d'économie d'eau pour un lave-vaisselle récent, à chaque lavage, par rapport à la vaisselle à la main.
- une (1) chasse d'eau qui fuit c'est 600 litres par jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes
- Si vous avez un jardin pensez à installer un récupérateur d'eau de pluie, vous pourrez arroser vos plantes sans rien dépenser.

Source : revue « Bien Mieux, le Mag » n°3 avril 2018



## Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Fessenheim / Pas de panique !!!

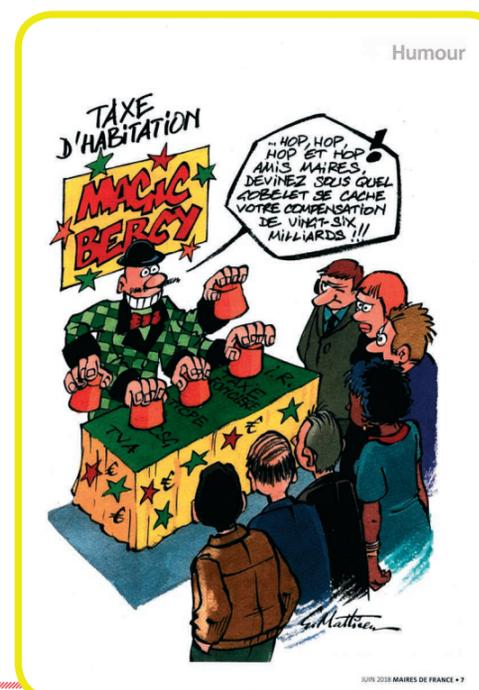
Le CNPE de Fessenheim qui va être fermé et démonté, fait toujours l'objet d'une planification ORSEC visant à définir par anticipation les mesures de protection de la population et de l'environnement à mettre en œuvre en cas d'accident sur le site.

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale de Fessenheim, l'extension du rayon du PPI passe de 10 à 20 kilomètres autour du CNPE et inclut maintenant Petit-Landau.

Aussi, il n'est pas exclu que des comprimés d'iode stable soient distribués aux habitants.

Nous ne manquerons pas de communiquer au fur et à mesure de la mise en place de ce « nouveau PPI »

Source : courrier de la Préfecture du Haut-Rhin du 18/04/2018 et réunion en Sous-Préfecture de Mulhouse le 18/05/2018.



## Fessenheim : extension du Plan Particulier d'Intervention / PPI

Pour tirer les leçons de la gestion de la catastrophe de Fukushima-Daiichi, le plan particulier d'intervention « PPI » du centre national de production d'électricité (CNPE) de Fessenheim, approuvé dans sa dernière version du 12 novembre 2012, doit être remis à jour.

L'une des évolutions introduite par ce retour d'expérience est l'extension du rayon PPI de 10, à 20 kilomètres autour du CNPE, ce qui inclut Petit-Landau dans ce périmètre.

### Les conséquences seront les suivantes :

► Application à la commune de l'ensemble des prescriptions et procédures déterminées par le PPI (alerte et échange d'informations avec les autorités).

► La prise en compte du risque nucléaire dans les documents d'information préventive (notamment le document d'information communal sur les risques majeurs ou « dicrim ») et l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde en prenant en compte le risque nucléaire.

► La distribution préventive de comprimés d'iode à la population, qui sera réalisée conjointement par les services de l'Etat, l'autorité de sûreté nucléaire et Edf.

La Commune sera associée étroitement aux travaux de mise à jour du PPI au cours du 1er trimestre 2018.

Source : lettre du Préfet du Haut-Rhin, datée du 21/11/17.



## Les espaces sans tabac

Interdire de fumer dans les espaces publics de jeux pour enfants

### La tendance :

En dépit des différentes mesures prises par les gouvernements successifs, les ravages du tabac ne cessent de s'aggraver et le nombre de morts évitables s'accroît.

- En France chaque année, le nombre de décès liés au tabac est estimé à 73 000 dont 45 000 par cancer.

- Chaque année, ce sont 200 000 mineurs qui commencent à fumer. L'âge moyen de la première cigarette se situe entre 11 et 12 ans.

- Le coût net du tabagisme en 2010 représentait en France plus de 120 milliards d'euros. En somme, le tabac coûte l'équivalent d'un impôt indirect annuel de 1 846 euros à chaque concitoyen.

### Les espaces sans tabac contribuent à :

- Eliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac

- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains

- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies

- Sortir de la norme le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé

### D'autres espaces publics extérieurs peuvent être susceptibles de devenir des lieux sans tabac :

- Abords des établissements scolaires

- Gradins des stades, files d'attente extérieurs des cinémas ou des théâtres

- Terrasses des restaurants et café

- Espaces de baignade et espaces sportifs

- Autres à définir

Sources : les cancers en France 2016  
Institut national du Cancer  
La Ligue contre le cancer Haut-Rhin

## Le Rhin supérieur contre le moustique tigre

Le projet Tiger (tigre), financé par l'Europe, va développer d'ici fin 2020 un programme de recensement, de prévention et de lutte contre le moustique tigre.

La lutte est ouverte contre cette espèce invasive. Car ce moustique venu d'Asie n'a mis que 20 ans pour envahir les cinq continents.

Pour l'Europe, le moustique tigre est arrivé en Italie en 1990, en provenance des Etats-Unis.

C'est un moustique urbain qui colonise villes et villages, et pique de jour comme de nuit, ce qui en fait une nuisance particulière.

Dans l'environnement urbain, le moustique tigre profite de tous les récipients contenant de l'eau, qui deviennent autant de sites de ponte et de développement larvaire. Soucoupes sous les pots de fleurs, pneus laissés dehors, bâches qui traînent à l'extérieur, toits terrasses ou gouttières à l'écoulement problématique, récupérateurs d'eau non fermés, tout est propice à la reproduction pour cet insecte. Cela signifie que les particuliers doivent s'associer aux mesures de prévention et de lutte. Sans leur participation et leur coopération, il sera difficile de contrôler la prolifération.

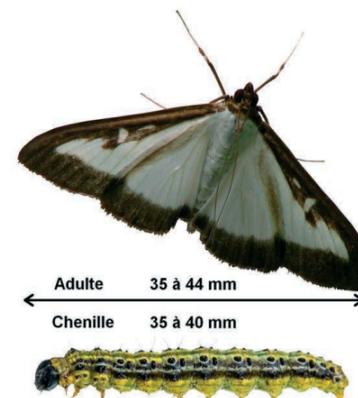
Le risque sanitaire lié aux maladies transmises par ces moustiques est réel. Dengue, chikungunya, zika risquent de ne plus être des maladies ramenées de l'étranger, mais des maladies autochtones, comme c'est déjà le cas dans le Sud de la France et en Italie.

Source : article DNA du 22 juin 2018.

## Lutter contre la pyrale du buis : vaste combat

Particulièrement vorace, la pyrale du buis provoque des dégâts spectaculaires.

Introduite en Allemagne au début de ce siècle, la pyrale du buis, originaire d'Extrême-Orient, s'est acclimatée à une vitesse phénoménale à notre environnement. En moins d'une décennie, 70 départements ont été infestés, du Grand Est jusqu'aux régions du Sud.



C'est la chenille verte et noire de ce papillon nocturne qui dévore les feuilles et l'écorce des buis, conduisant à la défoliation, au dessèchement et souvent à la mort de massifs entiers. Par endroits, la situation devient dramatique, impactant radicalement les paysages qui se tachent de brun. Les dégâts entraînent une explosion de risques écologiques, du risque d'incendie à l'érosion des sols, avec des menaces accrues de glissements de terrain.

Pour l'instant les traitements chimiques traditionnels se sont révélés inopérants, causant surtout des dégâts à la faune locale.

Actuellement, des solutions comme la lutte biologique, en favorisant la nidification des mésanges et des chauves-souris, prédateurs naturels, sont encouragées.

Source : journal des maires janvier 2018

## Échanges transfrontaliers

Les relations amicales avec la commune allemande de Bad Bellingen et la commune suisse de Reigoldswil battent toujours leur plein.

Suite au départ au parlement à Berlin du Maire Christoph Hoffmann et de l'élection comme nouveau Maire de Bad Bellingen du Docteur Carsten Vogelpohl une rencontre de travail entre nos trois communes a été organisée à Petit-Landau le 27 mars dernier.

Après un temps d'échanges à la Mairie de Petit-Landau, nos invités ont pu mieux découvrir notre village : visite des écoles maternelle et élémentaire où l'usage du numérique a fortement impressionné nos hôtes, visite du multi-accueil dont le fonctionnement est différent de celui pratiqué en Allemagne et en Suisse. Puis visite du Centre Technique Communal / Centre de Première Intervention, là également la mutualisation du bâtiment entre ces deux structures a ébahi nos visiteurs, la visite de la salle polyvalente n'a pas manqué de compliments.

Cette rencontre s'est terminée côté allemand par la visite du « Heimatmuseum » de Bamlach.

Une nouvelle rencontre est prévue à l'automne, cette fois à Bad Bellingen.



Trinationale Freundschaftspflege – die Delegationen der Partnergemeinden Bad Bellingen, Petit Landau und Reigoldswil vor dem Oberrheinischen Bäder- und Heimatmuseum in Bamlach (vorne von links): Eberhard Stotz, Fritz Sutter, Monika Morath, Emil Schilling, Clement Uricher und Thomas Gerspacher sowie (hinten von links) Armand Le Sac, Carsten Vogelpohl, Urs Casagrande, Doris Heitz und Jean-Marc Ginder. FOTO: DOROTHEE PHILIPP

# Ca bouge à Petit-Landau !

Petit-Landau, juillet 2018



## Des pois chiches à Petit-Landau

Je me suis installé sur la ferme familiale en mars 2017. Mon objectif est de convertir l'exploitation agricole conventionnelle à l'agriculture biologique.

Désireux de trouver une production nouvelle à destination de l'alimentation humaine, je me suis tourné vers la culture des pois chiches. Il s'agit d'une légumineuse riche en protéines végétales dont la consommation régulière présente de nombreux effets bénéfiques pour la santé.

Ma première récolte était encourageante. J'espère que les conditions météorologiques seront favorables pour celle du mois d'août prochain. À l'avenir, j'envisage de cultiver du chia ou du quinoa, voire d'autres espèces selon les opportunités.

Je remercie les clients qui m'ont fait confiance et qui m'encouragent ainsi dans ma démarche.

Comme tous les mois, je serai présent au marché paysan, à la Ferme Sutter, le 06 juillet. Ce sera l'occasion de goûter et découvrir différentes recettes de pois chiches biologiques de Petit-Landau.

Matthieu HERRMANN

## Une Yourte à Petit-Landau ?

### Nous vous proposons une visite

À la suite d'un voyage au coeur des steppes Mongoles, séduits par la vie des nomades et de leur habitat, nous avons voulu partager un peu cette belle aventure.

**Porte ouverte le samedi 08 septembre à partir de 14 h** au 15 rue Séger à Petit-Landau (entrée par le grand portail).

Remarque : si la météo ne s'y prête pas (pluie), la porte ouverte sera reportée.

Nuits insolites sous Yourte proposées à partir de cet été. À bientôt !

**Contacts : Fabienne & Pascal DREYER**  
06.42.62.17.21 | [www.lapetitesteppe.com](http://www.lapetitesteppe.com)



## Y'a d'la joie

Cette année, le 17 mars nous vous avons proposé de venir fêter la Saint-Patrick. Ce fut une très très belle soirée. Vous êtes venu nombreux déguster notre « Irish Beef Stew » fait maison, accompagné d'une chope de Guinness. Le DJ Philippe Steiner nous a fait profiter d'une super ambiance musicale.



L'Association Y'a d'la joie vous souhaite de passer de très bonnes vacances.

### Dates à retenir :

**06 octobre** « Fête de la Bière », salle polyvalente

**08 décembre** « Téléthon », salle polyvalente

Retrouvez toutes nos manifestations sur notre **Facebook**, que nous vous invitons à partager avec vos amis. **18**

# Ca bouge à Petit-Landau !

Petit-Landau, juillet 2018

## Vice-Championne de France !



Coline Weber, 12 ans, a terminé 2<sup>e</sup> sur les 85 meilleures gymnastes françaises lors des championnats de France le 6 mai 2018 à Auxerre. Elle est donc vice-championne de France dans sa catégorie ! Bravo à elle !

### À quel âge as-tu commencé la gym ?

J'ai commencé la gym à 6 ans et je faisais 2 entraînements par semaine ! Et avant j'ai fait 3 ans de Baby gym 1 fois par semaine

### Quel investissement ce sport te demande-t-il pour arriver à ce niveau ?

Cela demande beaucoup d'entraînement. Je vais à la gym tous les jours sauf le dimanche. Cela représente à peu près 16 à 17 heures par semaine. Cela fait des journées chargées avec le collège !

### En quoi consistent les épreuves d'un championnat de France de gym ?

Il y a des mouvements à présenter aux 4 agrès : Saut, Barres, Poutre et Sol. Mon agrès préféré, c'est la Barre.

### Quel a été ton ressenti en entendant les résultats ?

Je ne m'y attendais pas du tout. Au début, je n'osais pas me lever pour aller sur le podium car je n'étais pas sûre d'avoir bien entendu. J'étais vraiment très heureuse.

## La filature nomade... On continue !

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, la commune de Petit-Landau poursuit son partenariat avec La Filature – Scène Nationale de Mulhouse dans le cadre de la Filature Nomade.

Cette nouvelle saison, qui débutera à l'automne, vous permettra de bénéficier de tarifs préférentiels pour 9 spectacles sélectionnés. Un descriptif de la saison vous sera distribué à la rentrée.

Vous pouvez d'ores et déjà **noter la date du mardi 13 novembre dans vos agendas :**

notre commune accueillera le spectacle « Histoire du tigre », une pièce de théâtre de David Martins, interprétée par la compagnie des Facteurs Communs et accessible à un public dès 8 ans.

## « Histoire du Tigre » David Martins - Cie facteurs Communs

Théâtre dès 8 ans.

Dario Fo s'inspire d'un mythe chinois rapporté de voyage pour nous livrer un conte drôle et profond sur la rencontre improbable d'un soldat de l'armée de Mao, agonisant, et d'une tigresse qui va le recueillir. Leurs destins vont se sceller dans une alliance hors norme qui permettra au soldat de sauver son peuple et sa patrie. Un spectacle qui, mêlant humour et provocation, questionne le pouvoir, le courage et la citoyenneté.

### Spectacle « Histoire du Tigre »

► Mardi 13 novembre 2018,  
à la salle polyvalente de PETIT-LANDAU

► De & avec David MARTINS  
Texte d'après Daric FO / 1 h

## En route pour la fibre optique, enfin le haut débit

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré dans notre Commune. Elles dureront environ 12 mois (durée maximum estimée). Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin). Un total de plus de sept cents (700) communes d'Alsace sont concernées entre 2017 et 2022.

L'investissement global est de 450 millions d'euros. La société ROSACE porte 64% de cet investissement, les 36% restant sont cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Grand Est, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et, les communautés de communes à hauteur de 175 euros par prise.

La fibre optique sera déployée jusqu'au domicile des habitants. Par contrat avec la Région Grand Est, elle ne peut être livrée à plus de 100 mètres de l'habitation.

Chaque particulier ou entreprise pourra bénéficier gratuitement du raccordement à la fibre optique.

Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

A l'issue du chantier, en raison de délais réglementaires, la commercialisation commencera quelques mois plus tard, après des réunions publiques où chaque opérateur intéressé et présent sur le réseau ROSACE pourra présenter ses offres de services afin que chaque particulier puisse se déterminer quant au choix de l'opérateur en toute connaissance.

Pour les immeubles collectifs de plus de 4 logements, une convention doit être signée et un boîtier spécifique doit être installé en amont.

Uniquement après le choix d'un opérateur, la fibre sera amenée au domicile du particulier ou de l'entreprise.

Remarques : Le projet ROSACE porte sur le déploiement de 13 000 kilomètres de fibre optique en Alsace d'ici à 2020. Quatre vingts (80) entreprises, en grande partie alsaciennes travailleront sur ce chantier.

Le déploiement de la fibre optique en Alsace est une initiative de la Région Grand Est, des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec le soutien de l'Union Européenne, du Plan France Très Haut Débit, des communes et des communautés de communes et d'agglomération d'Alsace.

Source : [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr) ou [www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription](http://www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription)

## Haut-débit/fibre optique

Travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques dans le lotissement du « Kirchfeld »

Les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique aérien dans le lotissement du « Kirchfeld » ainsi que le remplacement de l'éclairage public rue de l'Eglise ont démarré en mars dernier. Parallèlement les services de ROSACE s'activent pour l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du village.

Pour ce qui concerne la fibre optique, il est rappelé qu'il y aura lieu d'organiser des réunions publiques où chaque opérateur intéressé pourra présenter ses services afin que chaque habitant puisse se déterminer dans le choix de son opérateur en toute connaissance.

Il est également rappelé que ROSACE ne connectera le domicile du particulier que lorsque ce dernier aura fait le choix d'un opérateur.

Nous avons longtemps attendu cette fibre optique, le bout du tunnel est proche.

Les personnes intéressées peuvent consulter le site : [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)

## La Maison des Adolescents : lieu de vie et d'échanges

La Maison des Adolescents a été cofondée en 2009 par le Département du Haut-Rhin et le Centre Hospitalier de Rouffach.

### Contact :

Maison des Adolescents du Haut-Rhin / MDA68  
8 rue des Pins à Mulhouse  
Site Internet : [www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)  
12 – 25 ans, un lieu pour Vous !  
Accueil individuel, gratuit et confidentiel

Son objectif : accompagner les adolescents souffrant d'un certain mal-être, de petits maux jusqu'à la détection de certaines pathologies liées à la santé mentale.

Cet accompagnement dure en général 6 mois, avec un suivi individuel personnalisé par les professionnels de la MDA et des ateliers originaux à visée thérapeutiques : art du cirque, cuisine, théâtre, gestion de l'anxiété...

En 2016, 1900 jeunes et 2200 parents ont été reçus dans les antennes de Mulhouse, Sainte-Marie-aux-Mines et Colmar.

Source : MAG Haut-Rhin n° 60 février 2018

### Horaires d'ouvertures :

- ▶ Lundi de 13 h 30 à 18 h 00,
- ▶ du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00,
- ▶ le mercredi jusqu'à 19 h.

Consultations le mercredi à Colmar et Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous.  
Courriel : [resoado@mda68.fr](mailto:resoado@mda68.fr)  
Tél : 03.89.32.01.15

## ATOLL

Baby Gym, Spectacle, Jeux d'exploration et de manipulation, ... Une multitude de temps d'éveil offerts aux enfants de 3 mois à 4 ans accompagnés de leurs parents, assistante maternelle ou grands-parents.

Ces activités ouvertes aux habitants de Petit-Landau, Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer et Ottmarsheim se déroulent une fois par mois (le matin) en alternance dans chaque commune. Elles sont animées par une équipe de professionnelles de la petite enfance (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultures...) issues du Relais Parents Assistantes Maternelles et des Multi-accueils.

Un espace adapté et sécurisé est prévu à chaque activité pour les bébés. L'accès est gratuit sur inscription une semaine avant chaque activité.

Le programme des activités pour l'année scolaire 2018/2019 sera téléchargeable sur le site [www.splea68.fr](http://www.splea68.fr) (onglet téléchargements -- pôle RAM) ou disponible prochainement dans les lieux public du



### Contact :

Joanne KIEHL,  
Relais Parents-Assistantes Maternelles  
Tél : 03.89.28.07.99 | Mail : [ram@splea68.fr](mailto:ram@splea68.fr)

## Soléa

À compter de la rentrée de septembre 2018, l'organisation des transports collectifs sur notre commune sera transférée de la Région Grand Est à Mulhouse Alsace Agglomération et son réseau de transport en commun Soléa. Cette réorganisation se traduit par des nouveautés sur notre commune avec des offres de mobilité plus variées et adaptées aux besoins des habitants.

Ainsi, en complément des services déjà existants à Petit-Landau (Navette à la demande vers Mulhouse et Domibus dédié aux personnes à mobilité réduite), les lignes régionales régulières 724 et 728 ainsi que la desserte du collège d'Ottmarsheim deviennent des services Soléa :

### La ligne en autocar reliant Petit-Landau à Mulhouse change de numéro

La ligne régionale 724 en provenance de Saint-Louis devient la ligne Soléa 59 sur notre territoire. Elle relie Petit-Landau à la Gare Centrale. Les véhicules seront les mêmes et circuleront aux mêmes horaires qu'actuellement. Les points d'arrêts sont également identiques mais sont renommés, ce qui facilitera notamment la recherche d'horaires et d'itinéraires sur l'application mobile Soléa :

Noms actuels	Nouveaux noms Soléa
Rue des Jardins / Rue des Alpes	Seger
Saint Martin	Saint Martin
Place du G. Rapp	Rapp

### La navette à la demande Petit-Landau - Mulhouse est renforcée

Elle circule depuis novembre 2017 les mercredi après-midi, et les mardi et vendredi matin. Elle permet de faire un aller-retour par ½ journée avec toute la billetterie Soléa dont par exemple un ticket Duo à 2,80€.

**Nouveau en septembre** : un aller-retour supplémentaire est mis en place le samedi après-midi. La navette peut être utilisée en complément de la nouvelle ligne régulière 59.

**Domibus**, le service de transport réservé est accessible au coût d'un ticket 1 voyage Soléa (1,50€) pour les personnes à mobilité réduite (notamment titulaires d'une carte d'invalidité à 80%). Plus d'informations sur :

► [www.solea.info/se-deplacer/accessibilite/le-service-domibus](http://www.solea.info/se-deplacer/accessibilite/le-service-domibus)

**Tarifs** : l'accès à la ligne 59 et au circuit scolaire sera désormais valable avec tous les titres Soléa. **Pour les scolaires** : un tarif unique pour les jeunes de moins de 26 ans, collégien, lycéen, étudiant ou jeune salarié.

L'abonnement détenu aujourd'hui par les collégiens et les lycéens ne sera plus valable à bord des cars à compter du 1er septembre. Il est remplacé par une carte Soléa nominative accompagnée d'un coupon mensuel ou annuel : abonnement mensuel (19,70€/mois) ou abonnement annuel valable 12 mois (189€/an soit 15,75€/mois).

### L'abonnement permet :

- Un accès illimité à l'ensemble du réseau Soléa sur toute l'agglomération mulhousienne y compris les week-ends, les vacances scolaires et les jours fériés
- Un accès au réseau quel que soit la nature du déplacement : loisir, scolaire, sportif, ...
- Un accès à différentes modalités d'achat : par internet sur l'e-boutique Soléa, en agences commerciales, aux distributeurs automatiques de titres dans les stations tram à Mulhouse, chez un commerçant-dépositaire, par courrier,...

**Ce changement de tarification se traduit par une hausse de tarifs pour les collégiens et une baisse de tarifs équivalente pour les lycéens (19,70€/mois au lieu de 120,50€/trimestre soit 40€/mois).**

### Contacts :

Tél : 03 89 66 77 77

Mail : [contact@solea.info](mailto:contact@solea.info)

Site Internet : [www.solea.info](http://www.solea.info)

Application mobile Soléa sur Android et iPhone.

## Location de vélos à assistance électrique, un service M2A

### M2A : Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) vient de lancer un nouveau service de location de Vélo à Assistance Électrique (VAE). Chaque habitant de l'agglomération peut louer un vélo électrique pour un montant de 37,- € par mois depuis fin mai dernier. M2A s'est engagée depuis de nombreuses années dans le développement des déplacements doux. De nombreux aménagements à destination des cyclistes ont d'ailleurs permis de sécuriser et faciliter leur cheminement.

Le vélo électrique présente tous les avantages du vélo traditionnel, pas ou peu polluant, économique, peu encombrant, bon pour la santé, cumulée à ceux liés à l'assistance de son moteur électrique. Il permet ainsi, dans des conditions de confort optimum, de réaliser de plus grandes distances et de franchir côtes et faux plats sans effort inutile. Il est ainsi une alternative idéale à la voiture pour les déplacements quotidiens de 5 à 10 kilomètres. Une enquête de l'ADEME a démontré que 71% des personnes qui se sont mises au vélo électrique utilisaient auparavant la voiture pour les mêmes trajets.

### Contact technique :

Médiacycles  
16 bis Avenue du Général Leclerc  
à MULHOUSE – Tél : 03.89.45.25.98

Informations et inscriptions sur :  
[mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr)

Les inscriptions se feront dans la limite des 565 vélos disponibles.

### Tarif et entretien compris

Le tarif mensuel unique de location de 37 € TTC inclut deux révisions annuelles d'entretien et les réparations liées à l'usage courant du vélo.

La mise à disposition du vélo s'organise chez Médiacycles à Mulhouse ou à la commune de résidence, depuis fin mai dernier.

La durée de location minimale est de 1 mois sans engagement.

### Des vélos résistants, faciles d'entretien

Les VAE sont dotés d'un panier à l'avant, d'un antivol pliant en acier, et d'un antivol de cadre. Ils sont fournis avec un gravage antivol.

Côté esthétique, le vélo électrique M2A, qui affiche fièrement le logo de l'agglomération, est sobre et élégant.

### Médiacycles, un partenaire reconnu

En plus de la mise à disposition des vélos électriques, Médiacycles assure la révision deux fois par an, et des interventions en cas de panne ou de problèmes mécaniques et électriques.

## La canicule et vous

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire connaître et vous inscrire en Mairie. Pour cela il suffit d'indiquer au secrétariat de la Mairie :

- vos noms et prénoms
- votre adresse et le numéro du téléphone où vous êtes joignable immédiatement
- les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence

Il est bien entendu que tous ces renseignements restent confidentiels.

**Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.**

## Démarchage agressif et menaçant

Certaines sociétés pratiquent un démarchage agressif en porte à porte, par téléphone, par courriel, en se faisant passer pour une autorité administrative.

La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin invite tout le monde à la plus grande vigilance, à garder en tête certains réflexes de bon sens : consulter les sites internet gouvernementaux, se méfier des méthodes jugées agressives, et surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone. En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir la justice.

La délégation ministérielle à l'accessibilité a créé et met à disposition un document expliquant comment reconnaître un démarchage malintentionné et quoi faire si l'on s'estime lésé.

### Pour toute information :

[www.haut-rhin.fr/content/attention-aud%C3%A9marchage-abusif](http://www.haut-rhin.fr/content/attention-aud%C3%A9marchage-abusif)

## Le 152ème Régiment d'Infanterie recrute !

### Une carrière dans l'Armée de Terre vous intéresse ?

Que ce soit en combattant, tireur de précision, pilote de véhicule blindé ou dans des domaines plus spécifiques comme la comptabilité, l'administratif ou encore le sanitaire, le 152ème régiment d'infanterie (RI) de Colmar ou 15.2 (dites « quinze deux ») offre de nombreuses possibilités.

Au-delà de la vocation, devenir soldat, c'est un seul et même métier pour plusieurs spécialités. N'attendez plus pour venir découvrir la vôtre !

Le 152ème RI, surnommé le régiment des **Diabes Rouges** par les Allemands au cours des combats du Hartmannswillerkopf en 1915 a conservé son nom de tradition.

Il est régulièrement déployé sur les théâtres d'opérations extérieures : Mali, Centre-Afrique, Émirats arabes unis...

Pour répondre au niveau d'exigence qu'impose l'infanterie, les soldats du 15.2 s'entraînent quotidiennement.

### En chiffres :

- 1 143 soldats d'active
- 221 Diabes Rouges de réserve
- 315 soldats recrutés par an
- 3 Périodes Militaires de Découverte (PDM) par an
- 3 Formations Militaires Initiales de la Réserve (FMIR) par an
- 27 ans : moyenne d'âge du régiment (et de l'infanterie en général)
- 17 ans et demi : âge minimum pour s'engager (avec autorisation parentale)

### Contact :

Quartier Walter - BP 446 - 68020 COLMAR  
[www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/regiments/152e-regiment-dinfanterie.fr](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/regiments/152e-regiment-dinfanterie.fr)

## Limitation de vitesse RD 57 Petit-Landau / Habsheim

Lors de la réunion des Maires du Canton de Rixheim le 12 février dernier, nous avons interpellé nos conseillers départementaux quant à la limitation de vitesse imposée aux véhicules empruntant cette route départementale.

Ci-après la réponse donnée par la Direction des Routes du CD 68 aux Conseillers départementaux.

« Citation »

RD 57 – Petit-Landau / Habsheim. La limitation de vitesse de tous les véhicules à 50 km/h est fixée par un arrêté du 27/06/1996.

La mise en place récente de certains panneaux (30 et 50) régularise l'arrêté du 5/12/2017 qui limite la vitesse à 30 km/h au droit des dos d'âne, ce qui implique le rappel à 50 km/h entre les zones concernées par les dos d'âne.

La présence pérennisée des dos d'âne et donc d'une limitation de vitesse à 30 km/h est incompatible avec le retour à une limitation à 70 km/h sur cette Route Départementale.

« Fin de citation »

Source : courriel envoyé par le conseil départemental, daté du 08/04/2018

## Au volant quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?

Un phénomène de société ? Aujourd'hui, plus de 24 millions de Français ont un smartphone, et ils sont plus d'un tiers à lire leurs messages en conduisant. Ce dernier chiffre est à multiplier par deux lorsqu'il s'agit des moins de 35 ans.

### Une nouvelle forme de dépendance :

L'omniprésence du smartphone dans la vie quotidienne et au volant peut être assimilée à une forme de dépendance.

Certains scientifiques parlent de syndrome FOMO (Fear of Missing Out) : la peur de rater quelque chose, un besoin irrésistible d'être constamment en relation avec les autres, d'être joignable à tout moment.

### De quoi parle-t-on, quand on parle de distraction ?

La distraction au volant est le fait de détourner son attention des activités



indispensables à une conduite sans danger au profit d'une autre activité.

- **Distraction visuelle** : le conducteur quitte la route des yeux au profit d'une tâche sans rapport avec la conduite.

- **Distraction cognitive** : plutôt que d'être concentré sur la conduite, analyser les conditions de circulation, le conducteur se concentre sur la conversation tenue au téléphone ou sur ce qu'il peut lire sur l'écran de son smartphone.

- **Distraction auditive** : le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent prévenir d'un éventuel danger.

- **Distraction physique** : pour composer un numéro, envoyer un message ou simplement tenir son téléphone, le conducteur ne tient plus son volant à deux mains.

Source : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

## La sécurité électrique aux abords des ouvrages électriques

Pour votre sécurité, restez vigilants, n'approchez jamais ces sources électriques. La bonne distance c'est la prudence.

### Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- Les transformateurs et les postes électriques
- Les lignes aériennes et souterraines
- Les coffrets électriques

### Des conseils simples à suivre sur toute la ligne !

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage d'arbres autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

- Restez éloigné des ouvrages électriques
- Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique

Le danger existe aussi à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez alors provoquer un arc électrique appelé « amorçage » et entraîner une électrocution.

### La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident :

- Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident
- Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés / électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique
- Alerte en appelant le 18 (pompiers) le 15 (SAMU) le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

N'oubliez pas : ne touchez pas les pylônes, ni câbles, même tombés au sol.

Pour toute information complémentaire consultez : [electricite-prudence.fr](http://electricite-prudence.fr)

Source : brochure « Electricité Prudence » éditée par Enedis / Rte

## La tronçonneuse et la sécurité

L'utilisation d'une tronçonneuse peut provoquer de graves blessures, voire entraîner la mort. Souvent les utilisateurs de tronçonneuse ne portent pas d'équipement de protection individuel (EPI) aux normes européennes (EN) avec le marquage CE et le pictogramme indiquant la référence à la norme.

Le pantalon anti-coupures est devenu un standard, les vestes et chaussures anti-coupures sont répertoriées selon la même classification. Le port du casque est indispensable.

Les statistiques concernant les accidents de travail d'élagage, bûcheronnage et autres utilisations de la tronçonneuse indiquent que :

- ▶ 5% des blessures surviennent à la tête
- ▶ 10% de blessures aux bras
- ▶ 30% de blessures aux mains
- ▶ 42% de blessures aux jambes (essentiellement à la jambe gauche)
- ▶ 13% de blessures aux pieds



## Quelques conseils de sécurité

Utiliser une tronçonneuse conforme aux normes de sécurité avec les dispositifs suivants :

- Silentbloc (dispositif antivibratoire)
- Double gâchette
- Commande de frein de chaîne
- Chaîne anti-rebond
- Ergot enrouleur
- Silencieux d'échappement
- Protège guide

Toujours tenir la tronçonneuse à deux mains, ainsi en cas de rebond le frein de chaîne s'enclenche.

La poignée supérieure doit toujours être tenue avec le pouce en-dessous pour contrôler la tronçonneuse en cas de rebond.

Ne jamais scier avec le nez du guide-chaîne, risque de rebond.

Avoir des appuis stables avant de scier

Ne jamais scier au-dessus des épaules pour avoir un meilleur contrôle de la machine.

Enclencher le frein de chaîne ou éteindre la tronçonneuse en cas de déplacement.

Affûter régulièrement la chaîne. Travailler avec une chaîne émoussée est très dangereux.

Ne jamais travailler seul. Toujours être accompagné

Source : revue « Fruits et Abeilles », avril 2018



## Chez les Arboriculteurs

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 14 octobre 2018** pour notre traditionnel marché aux puces et l'exposition fruitière, en espérant que cette année la pluie ne s'invitera pas à cette manifestation.

Nous vous rappelons que le bulletin d'inscription au marché aux puces est téléchargeable depuis notre lien sur le site internet de la commune.

Comme toutes les années, nous demandons aux riverains concernés, Rue Séger et Rue des Fleurs, qui désirent participer au marché aux puces, de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire. Les places sont attribuées au fur et à mesure des inscriptions.

D'avance nous remercions les habitants pour leur participation et leur compréhension pour la gêne occasionnée par les contraintes de stationnement et de circulation.

Les réservations pour le marché aux puces sont ouvertes !!!!!

### Contact marché aux puces :

Gérard ORTSCHITT  
2, rue de l'Amitié  
68490 PETIT-LANDAU  
Tel : 03.89.48.44.67  
Courriel : [gerard.ortschitt@orange.fr](mailto:gerard.ortschitt@orange.fr)

Nota : nous n'avons pas trouvé de volontaire pour suivre les cours de formation de moniteur arboricole dispensés par la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin. Pour toute information, vous pouvez contacter le Président de l'association.

Il y a un an, le football était au bord de l'abandon à Petit-Landau.

Créée en 1947, le club a surmonté bien des écueils au cours de ses 71 ans d'existence.

C'est ainsi qu'au terme de l'exercice 2016/2017, année noire, des anciens du club ont décidé de le relancer sur des bases saines tant sportivement qu'administrativement.

Un nouveau comité, de nouveaux entraîneurs et le résultat ne s'est pas fait attendre.

La saison 2017/2018 sur le point de s'achever voit ses deux équipes senior accéder à des niveaux supérieurs, ce qui était difficilement envisageable compte tenu du contexte de départ.

Parallèlement, deux équipes de jeunes issues de l'EJPR (Entente des Jeunes du Pays Rhénan, le FC Petit-Landau, l'AS Niffer et le FC Kembs Réunis) évoluent sur le terrain de Petit-Landau : il s'agit des U11 et U13, sans oublier la quinzaine de pitchounes et de débutants également affiliés à l'EJPR sous licence du FCPL et qui ont entre 5 et 10 ans. Tous représentent l'avenir de notre club.

Avec nos soucis d'effectifs dans certaines catégories d'âge, nous rappelons que nous recrutons continuellement de nouveaux joueurs, qu'ils soient débutants ou plus âgés et ceci dès la rentrée footballistique de mi juin à fin août.

## Pour nous contacter :

L'adresse mail officielle du club :  
[petitlandau.fc@lafafoot.fr](mailto:petitlandau.fc@lafafoot.fr)  
ou au **03.89.48.46.04**

Site Internet de l'entente des jeunes (EJPR) :  
<http://www.ejprfootball.com>

Sur le plan sportif, outre le championnat senior, le club a participé à la coupe de France, à la coupe d'Alsace ainsi qu'aux traditionnels tournois en salle de Petit-Landau et de Kembs durant la trêve hivernale.

Pour les plus jeunes, le challenge Fabrice EHRET/Andrée BAZYLAK organisé par l'EJPR s'est déroulé fin janvier dans la salle polyvalente de

Petit-Landau à la satisfaction des organisateurs qui auraient toutefois souhaité plus d'aide de la part de parents.

Un mois plus tard, Andrée, une des grandes pionnières du FCPL et de l'EJPR, nous quittait vaincue par la maladie. Saluons sa mémoire.

En marge de ces équipes engagées en compétitions, fonctionne aussi une équipe vétérans, les vieilles gloires des terrains. Si le résultat des matchs amicaux qu'elle dispute importe le temps de la rencontre, c'est surtout la 3ème mi-temps qui reste festive et qui nous permet d'alimenter notre trésorerie qui en a bien besoin.

Savez-vous que l'engagement de ces équipes susnommées disputant la compétition engendre des frais de licences, d'assurance, de mutations, de sanctions (comportement des joueurs) dus à la Ligue d'Alsace (pour information : ceux-ci représentent 5200 € pour la saison qui s'achève), sans compter les frais d'arbitrage, d'achats de produits d'entretien, de peinture pour tracer les terrains etc...

Comme dans beaucoup d'associations, l'ensemble des dirigeants du FCPL sont des membres bénévoles.

**Et si certains ont envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.**

Sur le plan des manifestations, le FCPL a organisé le repas asperges, le repas paëlla, et projette de réunir le 01 septembre prochain, lors d'un grimpeur tournoi un peu particulier, des équipes féminines et des vétérans.

Enfin, le Comité tient également à remercier le Conseil municipal pour son soutien au club ; tous les acteurs, tant du côté du club que de celui de la commune, sont conscients de la vétusté du club-house et son remplacement est tributaire des fonds que nos pouvoirs publics voudront bien attribuer à l'avenir aux communes.

## Bonnes vacances à tous !



Pour le Comité du FCPL,  
le Vice Président,  
Richard PIEQUET

## Sauver une vie par le don de soi

**Merci à vous !!!**

Merci car le premier don de l'année, le 2 janvier, a accueilli 54 donateurs.

Pourtant nous étions très anxieux vu la date pas vraiment optimale, juste après les fêtes.

Mais peut-être que vous n'aviez pas fait de gros excès durant les fêtes (?), ou que c'était une sorte de détox que vous vous imposiez. Quelle qu'en soit la raison, et même s'il n'y en a aucune, nous étions très heureux de ce nombre satisfaisant de donateurs.

Le second don de l'année, fin mars, a été un peu moins assidu avec 51 donateurs.

Nous faisons donc toujours appel à votre générosité et votre implication pour venir grossir les rangs des donateurs lors de nos prochaines collectes, les 5 juillet et 4 octobre prochains.

Un très grand merci à tous ceux qui accomplissent déjà ce noble geste !

## Témoignage de Justine qui est drépanocytaire :

« J'ai besoin d'une transfusion toutes les 4 à 6 semaines pour vivre.

La drépanocytose est une maladie du sang : les globules rouges ont une forme anormale, ce qui les empêche de transporter correctement l'oxygène dans l'organisme.

Pour me soigner, on remplace ainsi mes globules rouges « malades » par des globules rouges « sains » qui proviennent de donateurs. Merci à eux ! »



## Un appel particulier aux jeunes :

venez grossir les rangs de notre association et prendre la relève des plus anciens. Par cet acte de générosité vous prouverez que vous entrez dans le monde des adultes responsables. D'avance, merci à vous !



## Surtout n'oubliez pas :

Vous pouvez donner votre sang dès 18 ans et jusqu'à l'âge de 70 ans. Il n'est jamais trop tard pour accomplir une bonne action et aider les malades. Pensez-y et merci d'avance à ceux qui nous rejoindront !

## Opération Tulipes à Cœur

Le docteur B. Drenou, directeur de l'I.R.H.T. (Institut de Recherche en Hématologie, Transplantation) tient à adresser ses remerciements suite à l'opération « Tulipes à Cœur » 2018.

Cette année près de 42 500 bouquets de tulipes ont été vendus sur 3 jours. L'intérêt manifesté pour le programme de recherches aidera à aller de l'avant dans les travaux concernant certaines formes de cancer et de leucémies et de l'infarctus du myocarde, contribuant ainsi à sauver de nombreuses vies

Source : courriel du secrétariat de l'IRHT du 16/04/18

L'Amicale des Donneurs de Sang de Petit-Landau vous souhaite de passer de belles vacances d'été !

## Nos rendez-vous :

**Les collectes de sang**  
jeudi 5 juillet | jeudi 4 octobre

**Les autres manifestations**  
soirée du 13 juillet |  
marché aux puces le 14 octobre

## Connais-tu ton village ???

Tu as entre 5 et 16 ans et tu aimes bien te promener à pieds ou à vélo, avec tes parents ou entre amis ?

Cet été, nous t'invitons à parcourir ton village afin de découvrir les lieux où ces photos ont été prises. Pour chacune d'elle, indique avec le plus de précision possible, l'adresse ou le nom du bâtiment sur lequel on peut trouver l'indice.

Afin de départager les bonnes réponses, munis-toi d'un appareil photo, et photographie à ton tour un endroit insolite du village. Les plus belles photos accompagnant les 14 bonnes réponses seront récompensées ! Pour participer, dépose ton bulletin-réponse et ta photo à la mairie avant le 1er septembre.

**Alors, amuse-toi bien et regarde ton village d'un autre œil !**

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9



Photo n°10



Photo n°11



Photo n°12



Photo n°13



Photo n°14



## Bibliothèque municipale

Fin 2017, la bibliothèque s'est dotée de nouveaux rayonnages pour la section « jeunesse », ainsi que de nouveaux bacs à Bandes Dessinées, ce qui nous a permis de récupérer les anciens rayonnages pour agrandir la section « adultes ». Le rangement définitif est presque terminé, la présentation des ouvrages s'en trouve bien aérée.

Cet automne, nous participerons à nouveau à la **manifestation VOOLP** (Vos Oreilles Ont La Parole) en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Haut-Rhin.

Nous accueillerons Anne-Laure HAGENMULLER (Compagnie l'Indocile) le jeudi 26 octobre à 17 h 30 (vacances scolaires) pour son spectacle « Les pas pareils » (à partir de 5 ans - durée 40 mn).

Les réservations peuvent déjà se faire : [bibliothèque.petit-landau@orange.fr](mailto:bibliothèque.petit-landau@orange.fr) (spectacle gratuit, places limitées).

### Horaires d'été :

Les jeudis soirs de 18 h à 19 h 30 durant les congés scolaires d'été, et fermée du 13/07 au 01/08 inclus.

**Sélection de nos dernières acquisitions, d'autres ouvrages rentreront d'ici l'été :**

- « La sorcière » Camilla LÄCKBERG
- « Filles de la mer » Mary Lynn BRACHT
- « Les loyautés » Delphine DE VIGAN
- « ÖR » Audur Ava OLAFSDOTTIR
- « Coeur-Naufrage » Delphine BERTHOLON
- « La faute des autres » Emmanuelle FRIEDMANN
- « Le couple d'à côté » Shari LAPENA
- « Quatre lettres d'amour » Niall WILLIAMS
- « Après les ténèbres » Martine DELOMME
- « La dynastie des Weber » Geneviève SENGER

**Nous vous souhaitons un bel été et d'enrichissantes lectures**

L'équipe de la bibliothèque, Cécile HEITZ, Aline KAEMMERLEN, Edith SCHMIDLIN, Michèle WEBER.

## Réglementation concernant les piscines privées

Les recommandations à formuler à l'attention des propriétaires ou utilisateurs de piscines enterrées ou semi-enterrées relèvent des dispositions des articles L.128-1 et L.128-2 du code de la construction et de l'habitat issues de la loi du 03/01/2003 relative à la sécurité des piscines.

Les piscines enterrées privées non closes à usage individuel ou collectif doivent ainsi être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade. Cette obligation est par ailleurs applicable aux piscines des habitations données en location saisonnière.

En l'absence d'un dispositif de sécurité normalisé, une amende de 45 000 € est prévue à l'égard des particuliers et des personnes morales (constructeur, installateur, etc...).

Concernant les enfants, il y a lieu de sensibiliser les parents ou les responsables sur l'absolue nécessité de ne jamais relâcher leur vigilance à l'égard des enfants, de veiller à ce qu'ils soient équipés de brassards homologués et adaptés, et de ne jamais laisser les jeunes enfants sans surveillance active.

Source : courrier de la Préfecture du Haut-Rhin datée du 21 juin 2018

**Rappel :** les piscines occasionnent de grandes nuisances sonores dont vos voisins n'ont pas à subir les effets. En cas de manquement aux bonnes règles de voisinage, n'hésitez pas à prévenir les services de police ou de gendarmerie.

**Bonnes  
vacances !**

## Redécouvrons les piscines de la m2A !

**Centre nautique Ile Napoléon.** En extérieur : bassin ludique, banquette bouillonnante, pataugeoire, toboggan, pelouse, terrain multisports, buvette et animations aquatiques (renseignements sur place).

**Stade nautique à Mulhouse.** Zones de jeux et de sport (beach-volley, ping-pong, basket-ball...), grand bassin, bassin familial entièrement rénové, fosse à plongeurs, pataugeoires et pentagliss.

**Plan d'eau de Reiningue.** Accès gratuit, baignade surveillée. Plage aménagée, espace baignade délimité, terrain de jeu, aire de pique-nique, douches et sanitaires.

**Piscine de Bourtzwiller.** Bassin couvert, toboggan, pataugeoire, bassin d'apprentissage et terrain de jeu extérieur.

**Aquarhin à Ottmarsheim.** En extérieur sur un parc de 4 hectares : bassin sportif, bassin ludique, fosse à plongeurs, pentagliss, plaine de jeux aquatiques, bac à sable, jeux pour enfants, beach volley, basket et pétanque. Buvette extérieure avec petite restauration. Port du bonnet de bain obligatoire.

Consultez les horaires d'ouverture pendant les vacances d'été (du 15 juin au 02 septembre 2018) directement sur le site Internet :

[mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr)

## Patinoire

La Patinoire Olympique de Mulhouse est fermée du 16 juin au 07 septembre 2018.



## Mairie de Petit-Landau

Tel : 03.89.48.37.15

fax : 03.89.48.49.99

Courriel : [mairie@petit-landau.fr](mailto:mairie@petit-landau.fr)

Site Internet : [www.petit-landau.fr](http://www.petit-landau.fr)